

Automédication

On ne se passera pas du pharmacien d'officine.

Dans son traditionnel dossier hivernal, le magazine « 60 millions de consommateurs » publie sa liste noire des médicaments d'automédication en insistant sur leur inefficacité prétendue, voire sur leur dangerosité, en dépit de leur autorisation de mise sur le marché accordée par l'ANSM.

La FSPF rappelle que ces médicaments, délivrés sans ordonnance, ne sont pas des produits de consommation courante et ne doivent donc jamais être banalisés. Ce sont des médicaments à part entière pour lesquels, quotidiennement, le pharmacien d'officine accompagne leur délivrance, comme pour tout médicament, d'informations et de conseils sur leur bon usage.

Dans une logique de parcours de soins, le pharmacien d'officine, avec l'appui du dossier pharmaceutique, est le professionnel compétent pour proposer une réponse adaptée au traitement des symptômes des patients et les orienter vers leur médecin lorsque cela s'avère nécessaire.

La FSPF demande la remise à plat de l'offre d'automédication actuellement disponible, l'élargissement des possibilités thérapeutiques offertes aux patients par le pharmacien et la suppression des marques ombrelles, lorsqu'elles sont sous double statut (médicament et dispositif médical), qui peuvent être source de confusion pour les patients.

En opposition avec les revendications récurrentes de la grande distribution, la pharmacie d'officine est le meilleur rempart contre le mésusage du médicament.